

sous la direction de

Jacobo Grajales
et Romain Le Cour Grandmaison

L'État malgré tout

Produire l'autorité dans la violence



Recherches internationales

KARTHALA

Dans l'après-guerre froide, de nombreux observateurs s'inquiétaient de la multiplication de « nouveaux » conflits armés, et promettaient des États « faibles » ou en « faillite ». À rebours de ces approches, les auteurs de cet ouvrage collectif analysent des situations dans lesquelles la violence est une forme d'action politique routinière. Les principaux protagonistes sont de multiple nature. On observe des groupes armés qui, loin de se placer simplement dans l'opposition ou la défense d'un ordre établi, naviguent dans un espace de dissidence relative. Des organisations qui exigent leur intégration à l'État, et visent à en être reconnues comme des intermédiaires, des partisans, voire des branches légitimes. Enfin, des acteurs appartenant directement à des institutions publiques. Ceux-ci cherchent à incarner l'État dès lors qu'ils tentent de se placer dans un hors-champ du conflit. Ainsi, la violence ne représente pas une remise en cause du jeu politique, mais bien un moyen pour des acteurs de s'y intégrer, de s'y positionner, ou de s'y maintenir, et d'en tirer une forme de reconnaissance.

Autrement dit, la fragmentation de l'autorité sur un territoire ne conduit pas nécessairement à l'accroissement de son autonomie par rapport au centre. Au contraire, ces contextes peuvent réaffirmer l'État en tant qu'arène politique de référence, et pousser les acteurs à poursuivre un objectif central : rester dans le jeu, plutôt que de le renverser.

Jacobo Grajales est maître de conférences en science politique à l'Université de Lille et chercheur au CERAPS. Il a notamment publié Gouverner dans la violence, le paramilitarisme en Colombie (Karthala, 2016).

Romain Le Cour Grandmaison est doctorant en science politique à l'Université Paris-1 (CESSP-TEPSIS). Ses recherches portent sur la violence, les organisations criminelles et l'État au Mexique.

Ont également contribué à cet ouvrage : Valeria Alfieri, Robin Beaumont, Mehdi Belaid, Pierre France, Koffi Noël Kouassi, Camille Popineau, Arthur Quesnay.

Recherches internationales

Une collection du



dirigée par Jean-François Bayart

L'ÉTAT MALGRÉ TOUT

Cet ouvrage a été préparé éditorialement par Sylvie Tailland.

KARTHALA sur Internet :
www.karthala.com

Le CERI sur Internet :
www.sciencespo.fr/ceri/

© Éditions KARTHALA, 2019
ISBN : 978-2-8111-2581-3

SOUS LA DIRECTION DE
Jacobo Grajales
Romain Le Cour Grandmaison

L'État malgré tout

Produire l'autorité dans la violence

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS

« Recherches internationales » est une collection du CERI, dirigée par Jean-François Bayart.

Elle accueille des essais traitant des mutations du système international et des sociétés politiques, à l'heure de la globalisation. Elle met l'accent sur la donnée fondamentale de notre temps : l'interface entre les relations internationales ou transnationales et les processus internes des sociétés politiques, que peut symboliser le fameux ruban de Möbius. Elle propose des analyses inédites et rigoureuses, intellectuellement exigeantes, écrites dans une langue claire, indépendantes des modes et des pouvoirs.

Le CERI (Centre de recherches internationales) est une unité mixte de la Fondation nationale des sciences politiques et du CNRS.

Remerciements

Cet ouvrage collectif est le fruit de deux journées d'études organisées à Paris en juin 2016 et avril 2017 à l'Université Panthéon-Sorbonne, avec le soutien financier du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP). Son édition a été rendue possible grâce à l'aide financière de ce même laboratoire, ainsi que celle de l'Université de Lille et du Centre d'études et de recherches administratives politiques et sociales (Ceraps). Nous souhaitons donc d'abord remercier les dirigeants et le personnel de ces structures qui nous ont soutenus tout au long de ce parcours. Nous avons une dette toute particulière envers Agnès Sagnan et Catherine Bailleux, gestionnaire historique du Centre de recherche politique de la Sorbonne, pour leur aide précieuse, ainsi que Jean-Louis Briquet, dont le soutien intellectuel, amical et scientifique nous a été toujours indispensable.

Nous aimerions également remercier très chaleureusement Jean-François Bayart, qui a accepté cet ouvrage dans sa collection, ainsi que Judith Burko, qui s'est jointe à ses encouragements. Nous espérons que le produit final sera à la hauteur des volumes qui s'y sont succédé depuis déjà plus de vingt ans. Sylvie Tailland, qui, de son œil avisé, a révisé et mis en forme ce manuscrit. Xavier Audrain, qui nous transmet toujours l'amour de l'édition, et saura lui donner sa place dans la nouvelle maison dont Karthala s'est dotée.

Un certain nombre de collègues et amis ont accepté de relire et commenter les textes qui sont devenus les chapitres de ce livre.

Ses contributeurs et ses coordinateurs témoignent de leur amitié et expriment leurs remerciements à Amin Allal, Jean-Pierre Chauveau, Elvire Corboz, Gilles Favarel-Garrigues, Cédric Moreau de Bellaing, Élisabeth Picard et Koen Vlassenroot pour le temps consacré à alimenter et à faire grandir ce projet.

D'autres regards sont venus accompagner notre réflexion collective. Nous sommes très reconnaissants des conseils avisés et des critiques amicales de Marielle Debos, Laurent Gayer, Stefan Lecourant et Christian Lund. Enfin, le séminaire du programme ERC « Sociology of Civil Wars », coordonné par Gilles Dorronsoro et Adam Baczko, a été un espace de discussion précieux et stimulant. Nous remercions donc ses coordinateurs, ainsi qu'Adèle Blazquez et Emmanuelle Veuillet pour l'attention portée à notre travail, en particulier à la construction de l'introduction de cet ouvrage. Par leur disponibilité et leur gentillesse, toutes celles et tous ceux que nous mentionnons ici, en plus de celles et ceux que nous oublions, renforcent notre volonté de faire de la recherche un exercice et une démarche collectifs.

Enfin, en tant que coordinateurs de ce livre, nous sommes heureux d'avoir travaillé pendant deux ans avec des chercheuses et des chercheurs plein.e.s de passion pour leur travail, dont la finesse des récits nous a énormément stimulés, inspirés et même parfois fait rire. Nous avons pu être pointilleux à l'extrême, et nous nous en excusons : c'était pour rendre justice à la richesse de leurs textes et de leurs terrains d'étude.

Nous espérons contribuer à la démonstration que l'amitié et la complicité survivent à la recherche. Mieux encore : elles se nourrissent mutuellement.

Introduction

Jacobo GRAJALES
Romain LE COUR GRANDMAISON

Depuis la fin de la guerre froide, la violence collective a fait l'objet d'analyses qui mettent en avant une supposée nouveauté des conflits armés. Des termes tels que « nouvelles guerres », « faillite » ou « faiblesse » des États ont été produits et diffusés par une littérature abondante, notamment anglo-saxonne. Ces travaux ont été critiqués de façon récurrente, entre autres pour leur manque de fondements empiriques, qui les conduit à proposer des approches normatives et nominalistes¹. En réaction, une recherche davantage ancrée dans l'observation des sociétés a montré que l'émergence de groupes armés non statutaires, la multiplication des formes d'affrontement et la fragmentation des usages de la violence n'étaient le signe ni de la disparition de l'État ni de son affaiblissement inéluctable². Au contraire, les

1. P. Richards, « New war : an ethnographic approach », dans P. Richards (ed.), *No Peace, no War. An Anthropology of Contemporary Armed Conflicts*, Athens, Oxford, Ohio University Press, James Currey, 2005, pp. 1-21.

2. T. B. Hansen et F. Stepputat (eds), *States of Imagination : Ethnographic Explorations of the Postcolonial State*, Durham, Duke University Press Books, 2001 ; L. Gayer, *Karachi : Ordered Disorder and the Struggle for the City*, Londres, Hurst, 2014 ; M. Debos, *Living by the Gun in Chad : Combatants, Impunity and State Formation*, Londres, Zed Books, 2016 ; V. Das et D. Poole, *Anthropology in the Margins of the State*, Santa Fe

conflits armés peuvent participer de sa consolidation en tant qu'espace politique central, y compris en renforçant en son sein diverses modalités de gestion de la violence. Dans de nombreuses situations, les violences sont une façon courante d'entrer dans le jeu politique, de s'y (re)positionner, ainsi que d'en tirer une forme de reconnaissance.

Le fait d'entrer et de rester dans le jeu politique peut constituer un horizon commun de l'action violente. Une telle perspective, adoptée par des travaux appartenant à la science politique, à l'anthropologie ou à la sociologie historique, introduit selon nous une double rupture, à partir de laquelle nous fondons la démarche de ce volume collectif.

La première rupture est méthodologique. En effet, réfléchir aux rapports entre l'État et la violence nécessite de formuler des hypothèses de sociologie des pratiques qui dépassent le discours des représentants étatiques autorisés sur cet objet, et donc de prendre ses distances avec les approches qui, « sous apparence de penser [l'État], participent de manière plus ou moins efficace et plus ou moins directe à sa construction, donc à son existence même³ ». La conséquence d'une telle démarche est le refus d'adopter un biais normatif qui décrirait l'État tel que l'on voudrait qu'il soit, pour au contraire l'observer et l'analyser tel qu'il est. Cela aboutit à rejeter le biais téléologique qui présuppose la nécessaire convergence des formes étatiques vers l'État en tant que produit d'une histoire occidentale, en se fondant notamment sur sa revendication à monopoliser la violence.

School of American Press, 2004 ; C. Lund, « Rule and rupture : state formation through the production of property and citizenship », *Development and Change*, 47 (6), 2016, pp. 1199-1228 ; T. Raeymaekers, K. Menkhaus et K. Vlassenroot, « State and non-state regulation in African protracted crises : governance without government », *Afrika Focus*, 21 (2), 2008, pp. 7-22 ; T. Hagmann et M. V. Hoehne, « Failures of the state failure debate : evidence from the Somali territories », *Journal of International Development*, 21 (1), 2009, pp. 42-57 ; T. Hagmann et D. Péclard, « Negotiating statehood. Dynamics of power and domination in Africa », *Development and Change*, 41 (4), 2010, pp. 539-562 ; L. Lombard, *State of Rebellion : Violence and Intervention in the Central African Republic*, Londres, Zed Books, 2016.

3. P. Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96 (1), 1993, p. 50.

Celle-ci, nous dit la sociologie historique, est davantage le « produit dérivé » de luttes pour le pouvoir que le résultat d'un projet politique⁴. Assumer que l'État soit le produit d'une historicité particulière et qu'il n'existe pas de raison mécanique qui tendrait vers un modèle étatique donné⁵ est un point de départ indispensable à notre réflexion.

La seconde rupture est théorique et découle directement de la première. Aborder l'État par une sociologie des pratiques du pouvoir conduit à mettre fin à une vision unitaire, nominaliste et purement institutionnelle de celui-ci pour le penser comme un espace de pouvoir au périmètre variable et aux ramifications multiples⁶. Par conséquent, étudier les rapports entre l'État et la violence implique de déconstruire les différentes institutions qui, en son sein, peuvent prétendre à la gestion de la violence. Cela vaut également pour les divers acteurs qui se réclament de l'État, ceux qui tentent de le faire et ceux qui, sans prétendre nécessairement l'incarner, cherchent à s'y positionner favorablement comme des partenaires légitimes de l'exercice du pouvoir. Dans ce contexte, les violences, souvent associées à l'anomie, peuvent au contraire se déployer au sein d'un espace régulé par une « économie de la violence », à savoir « l'organisation relativement stable des interactions (compétition, coopération, délégation) entre acteurs pouvant user de la violence ou de sa menace⁷ ».

Précisons que cette économie de la violence fait l'objet de renégociations permanentes, y compris violentes, et que, souvent, l'État, pris dans une triple acception de champ de pouvoir, ensemble institutionnel au périmètre variable et construction

4. C. Tilly, *Coercion, Capital and European States : AD 990-1992*, Cambridge, Blackwell, 1992.

5. J.-F. Bayart (dir.), *La Greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.

6. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006 ; T. Mitchell, « The limits of the state : beyond statist approaches and their critics », *The American Political Science Review*, 85 (1), 1991, pp. 77-96 ; C. Lund, « Twilight institutions : an introduction », *Development & Change*, 37 (4), 2006, pp. 673-684 ; P. Abrams, « Notes on the difficulty of studying the state (1977) », *Journal of Historical Sociology*, 1 (1), 1988, pp. 58-89.

7. A. Baczkó et G. Dorronsoro, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », *Revue française de science politique*, 67 (2), 2017, p. 317.

idéelle de l'organisation du pouvoir politique, est justement l'arène centrale où elles se construisent. Il n'y a donc pas de fatalité ni d'automatisme à sa disparition dans la violence, il peut au contraire y demeurer un espace prépondérant de la construction et de la répartition du pouvoir. En cela, les acteurs violents qui se réclament ou qui cherchent à « être vus » par l'État⁸ participent de la réaffirmation de sa centralité. Celle-ci, cependant, ne comprend pas uniquement des espaces institutionnels – ministères, agences spécialisées, pouvoir judiciaire ou encore banque centrale dans les différentes contributions de cet ouvrage. Elle engage également des imaginaires d'État, c'est-à-dire des représentations de ce que l'État est ou devrait être, ainsi que ses incarnations dans des objets, des symboles et des lieux qui conservent toute leur importance dans des situations violentes.

De ces constats découlent plusieurs paradoxes, qui sont au centre des textes que nous avons réunis. Le premier a déjà été évoqué : si la violence peut constituer dans de nombreuses sociétés un mode usuel de l'action politique, les vraies ruptures du jeu sont loin d'être la règle. En ce sens, la plupart des situations décrites dans cet ouvrage ne peuvent être considérées comme des guerres civiles, c'est-à-dire des processus marqués par l'émergence d'ordres sociaux concurrents et entretenant une relation violente⁹. Elles donnent davantage à voir des concurrences et des conflits violents qui, loin de vouloir renverser l'ordre politique existant, cherchent à s'y faire une place. Y compris lorsqu'elles et ils travaillent sur des contextes propres à des guerres civiles – au Liban, en Irak ou en République démocratique du Congo (RDC) notamment –, les auteur.e.s de ce volume ont placé leur focale dans des espaces où les dynamiques de rupture sont moins prégnantes que celles qui visent à l'obtention ou à la conservation d'une position stratégique au sein du jeu politique.

Le deuxième paradoxe porte sur les processus qui fondent une configuration de *jeu politique violent*. Ce dernier ne se caractérise pas forcément par l'instabilité et le chaos, et l'État,

8. C. Lund, « Rule and rupture... », art. cité.

9. A. Bacsko et G. Dorronsoro, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », art. cité, p. 310.

au sein d'une telle configuration, n'incarne pas forcément un ensemble d'institutions faibles ou menacées par la « faillite ». Au contraire, on observe le développement de pratiques de « gouvernement dans la violence¹⁰ » qui sont des modalités d'extension du périmètre étatique, de ses prérogatives, ainsi que du pouvoir de certaines entités publiques et de leurs ressources. Cela peut être le cas des institutions publiques chargées de traiter le problème de la violence : les agences de sécurité et les forces armées – dans le cas du Mexique traité dans cet ouvrage ; les institutions judiciaires – dans celui de la Colombie. Même lorsqu'il est débordé par les violences, qu'il apparaît comme « désobjectif¹¹ » et incapable de réguler l'usage des armes, l'État demeure indispensable. C'est le « paradoxe d'incompétence et d'indispensabilité » mis en exergue par Thomas Blom Hansen et Finn Stepputat :

« Le paradoxe semble être que tandis que l'autorité de l'État est constamment remise en question et sapée, il s'exerce une pression croissante sur les mêmes États pour conférer des droits et des prérogatives à part entière à toujours plus de citoyens, de conférer reconnaissance et visibilité à toujours plus d'institutions, de mouvements ou d'organisations¹². »

Le lien entre les violences et le fonctionnement des institutions est donc moins mécanique qu'il n'y paraît. Si nous ne suggérons nullement l'existence d'une « loi » de l'étatisation paradoxale, nous plaidons en revanche pour une observation attentive de ces configurations, afin de situer empiriquement les effets de l'usage des armes dans le jeu politique.

Le troisième paradoxe émerge, en quelque sorte, de diverses ruptures pointées dans la littérature. Dans son commentaire de l'ouvrage dirigé par Béatrice Hibou, *La Privatisation des États*¹³,

10. J. Grajales, *Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie*, Paris, Karthala, 2016.

11. B. Gourisse, *La Violence politique en Turquie : l'État en jeu (1975-1980)*, Paris, Karthala, 2014.

12. T. B. Hansen et F. Stepputat (eds), *States of Imagination...*, op. cit., p. 2.

13. B. Hibou (dir.), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 2000.

un livre qui a beaucoup nourri notre approche, Jean-Pierre Olivier de Sardan formule l'idée suivante : tandis que de nombreux États fonctionnent comme des entités prémodernes et privilégient une gouvernementalité par la décharge, où le retrait des fonctions étatiques officielles se conjugue avec le redéploiement des formes informelles de pouvoir, le modèle dont se réclament la plupart des acteurs, porte-parole autorisés de l'État et critiques divers, est bel et bien un modèle wébérien¹⁴. Cette remarque nous rappelle qu'il importe d'approcher l'État à la fois comme un champ de pouvoir et comme une idée¹⁵, sans préjuger des correspondances possibles entre les deux. Cette idée d'État peut être informée par les canons de la bonne gouvernance (néo)libérale, mais également par diverses formes d'hybridation où se mêlent les revendications d'une tradition historique, l'utilisation de la religion comme répertoire de légitimation ou encore la convocation d'un passé glorifié, quoique parfois contradictoire avec la raison d'être des mouvements politiques, comme dans les références mobutistes mobilisées par les combattants maï-maï qu'étudie Mehdi Belaid.

Force est de constater que, dans nos cas d'étude, l'imaginaire d'État wébérien se porte bien. Si la majorité de nos interlocuteurs et enquêtés n'ont jamais « rencontré » une entité qui s'approche de près ou de loin de l'idéal wébérien, la référence au monopole de la violence et à la gestion légale-rationnelle demeure omniprésente dans les discours comme dans les pratiques. La diffusion d'un imaginaire d'État n'est pas l'apanage exclusif des États dûment reconnus. Il peut être mobilisé par une myriade d'acteurs, notamment miliciens, dès lors qu'ils cherchent à « mimer l'État » (C. Popineau) ou à « appeler » son intervention (R. Le Cour Grandmaison).

L'hypothèse qui guide cet ouvrage est donc que les dynamiques de fragmentation des usages de la violence et les processus d'étatisation peuvent être simultanés. Cela se traduit, dans les contextes étudiés, par la perpétuation de la centralité des arènes étatiques dans le jeu politique, le (re)déploiement

14. J.-P. Olivier de Sardan, « Béatrice Hibou (éd.), *La Privatisation des États* », *Tiers-Monde*, 41 (161), 2000, pp. 217-221.

15. P. Abrams, « Notes on the difficulty of studying the State (1977) », art. cité.

d'institutions relevant de l'État dans l'espace social, et/ou la prégnance d'un imaginaire d'État au sein de mobilisations violentes. Dans les configurations nées d'une fragmentation de la violence, les acteurs armés accordent une importance cruciale aux modalités d'action qui leur permettent d'entrer et de se maintenir dans le jeu politique : comment entrer et se consolider au sein du système dans une situation marquée par des pratiques routinières de violence ? Que faire pour être vu et reconnu, c'est-à-dire produire de la légitimité ? Les chapitres qui suivent portent donc sur des revendications *pour* de l'État, des revendications *d'*État, et des revendications *par* l'État, car celui-ci demeure le centre autour duquel est organisée et arbitrée l'économie de la violence¹⁶. En cela, nous le verrons, les contextes de fragmentation de l'autorité et des usages de la violence, dans lesquels des calques de gouvernance se superposent à ceux de l'État central, sont des situations privilégiées pour étudier l'étatisation promue par des acteurs qui évoluent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions publiques.

Négocier avec l'État

Un premier groupe d'acteurs n'aspirent pas à intégrer l'État ou à l'incarner, mais simplement à y établir des relations profitables en se positionnant dans un jeu politique violent comme des protagonistes incontournables. Ils se situent – du moins tactiquement – du côté de l'État, même s'ils peuvent mettre en scène des ruptures qui alimentent un répertoire de la « dissidence relative¹⁷ ». Pour ces acteurs, la violence est avant tout un moyen de (re)négocier une place au sein du jeu politique. S'ils empruntent parfois au langage de la rupture – nationaliste par exemple, comme dans le cas du gouvernorat de Kirkouk (Irak)

16. C. Lund, « Rule and rupture... », art. cité, p. 1202.

17. J. Grajales, « Privatisation et fragmentation de la violence en Colombie : l'État au centre du jeu », *Revue française de science politique*, 67 (2), 2017, pp. 329-348.

étudié par Arthur Quesnay –, celui-ci recouvre des pratiques plus prosaïques d'entrisme et de marchandage politique.

Par ailleurs, pour ceux qui sont en mesure de la mobiliser et d'en faire usage, la violence permet de combattre des ennemis, de garantir l'accès à des ressources, de contrôler des populations et des territoires, donc d'asseoir une domination sur un espace donné, comme on l'observe chez les combattants maï-maï en RDC ou dans les instances kurdes du gouvernorat de Kirkouk. Néanmoins, puisque l'objectif des acteurs étudiés dans cet ouvrage est d'obtenir à travers l'utilisation de la violence une place dans le jeu politique, celle-ci doit respecter un certain nombre de règles si elle veut apparaître comme une forme de « protection », dans les deux sens proposés par Charles Tilly : une protection « rassurante », en tant que défense contre des menaces internes ou externes ; mais également une protection « inquiétante », en tant que soutien – ou tribut – visant à protéger « contre les dégâts [que l'on] menace [soi-même] de causer¹⁸ ».

La violence est donc, de façon assez classique, un des moyens de produire de l'autorité et de la légitimité, au sens de l'« approbation » de celle-ci par d'autres autorités¹⁹. Dans des contextes de crise où les « demandeurs [*claimants*] et les autorités recherchent mutuellement à être visibles²⁰ », elle permet de se faire connaître et d'envoyer un signal. Être vu, avant d'être reconnu, ouvre ainsi la possibilité d'intégrer ou de rester dans le jeu politique. L'exercice de la coercition, dans des contextes de fragmentation de l'autorité, est l'une des ressources mobilisables pour y parvenir.

L'existence d'un jeu politique violent met à mal plusieurs idées communes. La première est l'assimilation de la violence de haute intensité à une rupture du contrôle spatial de l'État et à un morcellement du territoire. En réalité, nombre de situations concrètes attestent que la délégation de la violence, tout en transformant les pratiques de territorialisation, peuvent participer de la centralisation du pouvoir politique, dès lors que les

18. C. Tilly, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, 13 (49), 2000, pp. 98-99.

19. A. L. Stinchcombe, *Constructing Social Theories*, New York, Harcourt, Brace & World, 1968, p. 150, cité par C. Tilly, *ibid.*

20. C. Lund, « Rule and rupture... », art. cité, p. 1208.

acteurs armés cherchent à s'intégrer dans un même espace national de partage des richesses. Étudiant les rapports entre les autorités du gouvernorat kurde de Kirkouk et celles de Bagdad, Arthur Quesnay décrit ainsi comment, tout en mobilisant la perspective du projet nationaliste kurde, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) fait exister l'État irakien comme espace privilégié de négociations, mais aussi de captation et de redistribution de ressources, y compris de la rente pétrolière. Si la prise de Mossoul par l'État islamique et la place centrale occupée par les forces kurdes sur l'échiquier irakien jusqu'en 2017 semblent acter la désarticulation du pays, Arthur Quesnay se place à rebours des récits qui se sont hâtés d'enterrer l'État irakien. Par ailleurs, si l'une des premières conséquences de l'invasion étasunienne de 2003 est la communautarisation du jeu politico-militaire, force est de constater que l'administration irakienne demeure indispensable aux différents acteurs, tant par les ressources qu'elle leur fournit que par les espaces institutionnels qu'elle est la seule à pouvoir maintenir.

La deuxième rupture avec le sens commun concerne l'association entre violences partisans et instabilité du jeu politique. Comme le montrent de nombreux auteurs²¹, la violence peut représenter une forme d'apprentissage et d'ancrage social de l'acte du vote, ainsi qu'un vecteur de transformation et de consolidation des appareils partisans. Dans le cas du Burundi étudié par Valeria Alfieri, l'introduction du multipartisme en 2005 a entraîné une radicalisation progressive des pratiques de mobilisation électorale. La création de milices partisans, aussi bien par des partis d'opposition que des acteurs installés, s'accompagne d'une mise en scène de la violence qui fait écho à l'histoire du pays. Or, loin de conduire à une rupture, ces pratiques de mobilisation violente demeurent encadrées par des formes diverses de pouvoir qui les cantonnent à un espace de tolérance. Les hiérarchies partisans, notamment, exercent un contrôle à la fois distant et attentif sur les mouvements de jeunesse, qui constituent l'essentiel des acteurs non statutaires

21. Voir par exemple les travaux d'Amanda Sives sur la Jamaïque : A. Sives, « Changing patrons, from politician to drug don : clientelism in downtown Kingston, Jamaica », *Latin American Perspectives*, 29 (5), 2002, pp. 66-89.

susceptibles de recourir à la violence. De même, les institutions néo-coutumières, et notamment les chaînes hiérarchiques qui subordonnent les cadets aux aînés, ne sont pas bouleversées par ces pratiques : celles-ci participent également à leur encadrement.

Une troisième idée discutée dans cet ouvrage est celle qui voudrait que les groupes armés entretiennent une relation dichotomique, de défense ou d'opposition, avec l'ordre étatique²². Les études de cas réunies ici donnent à voir au contraire des relations sans cesse renégociées, faites de rapports ambigus qui combinent l'adhésion à l'idée d'État et la critique de ceux qui l'incarnent. La position à la fois légitimiste et critique des groupes maï-maï analysés par Mehdi Belaid l'illustre particulièrement. Dans l'est de la RDC, au cœur des affrontements liés à la formation de l'État congolais, les Maï-Maï se placent symboliquement en relation avec un État imaginé qui mêle la légitimité du cadre néo-coutumier – largement coopté par les acteurs miliciens – et la référence au passé mobutiste. En mettant en avant la défense de la nation, la puissance armée et l'action par la ruse, à la fois dans la façon dont ils conçoivent leur intervention et dans la manière dont ils se représentent l'ordre politique légitime, ces combattants participent à la reproduction d'une « matrice morale de la gouvernementalité légitime » qui réactualise l'appel au passé mobutiste dans le cadre de l'internationalisation du conflit, notamment après la deuxième guerre du Congo (1998-2002). Mais ils mobilisent ces imaginaires d'État dans le cadre d'un rapport critique à la réalité vécue. C'est pour dénoncer les accointances étrangères du régime de Laurent-Désiré Kabila et de son fils et successeur Joseph que ces milices font appel à une tradition réinventée du nationalisme congolais. Les Maï-Maï opèrent ainsi une dissociation symbolique entre un État transcendant, dépositaire de l'idée de nation congolaise, et ses représentants corrompus, combattus au nom même de cet État imaginé²³.

22. D. Keen, « War and peace : what's the difference ? », *International Peacekeeping*, 7 (4), 2000, pp. 1-22.

23. Sur cette tension entre imaginaires du lointain et critiques du prochain, voir J. Ferguson et A. Gupta, « Spatializing states : toward an ethnography of neoliberal governmentality », *American Ethnologist*, 29 (4), 2002, pp. 981-1002.

Cette mise en branle des imaginaires d'État par les jeux politiques violents se retrouve aussi dans le cas irakien. Pour Arthur Quesnay, ce n'est pas tant l'idée d'un État national que celle d'une puissance publique, fortement influencée par des références baathistes, qui est prégnante. Loin d'être une réminiscence du passé, cette idée s'actualise dans les pratiques des acteurs, lorsque l'État central apparaît comme le pourvoyeur incontournable de certaines ressources, ou que les carrières publiques se révèlent la principale voie d'accès à un certain confort matériel. Ces imaginaires ne sont pas stables. Ils changent à la même vitesse que les sociétés observées, mais le plus souvent par hybridation.

Les relations entre l'État et la violence des groupes armés non statutaires ne peuvent être analysées indépendamment d'une prise en compte de l'historicité, mais aussi des contextes sociaux des situations observées. Ainsi, certaines contributions dévoilent l'ancrage historique d'un exercice de l'autorité par la violence non monopolistique. Cette historicité de la délégation de la violence nécessite également une prise en compte des transformations économiques auxquelles elle participe. L'implication des acteurs armés dans l'extraction de ressources dans le cadre d'économies d'enclave²⁴, d'activités illégales comme le trafic de drogues, ou encore leur concours au contrôle de la main-d'œuvre dans les industries extractives²⁵ en fournissent des exemples qui permettent de pousser plus loin la réflexion comparative, tout en évitant l'écueil du relativisme, qui viendrait nier la singularité de chacun des cas étudiés.

Intégrer l'État

Si de nombreux acteurs gravitent autour de l'État, d'autres parviennent à s'y faire une place. Soit en étant reconnus comme relais, acteurs légitimes de l'exercice d'une domination locale

24. R. Banégas, « De la guerre au maintien de la paix. Le nouveau business mercenaire », *Critique internationale*, 1, 1998, pp. 179-193.

25. L. Gill, « The parastate in Colombia : political violence and the restructuring of Barrancabermeja », *Anthropologica*, 51 (2), 2009, pp. 313-325.

au nom de l'État, soit en combattant pour sa défense. L'intégration dans l'État sert en retour à peser sur les équilibres internes au champ étatique, à avoir accès à des ressources et, pour les acteurs ayant pris les armes, à garantir leur sécurité juridique. Une première illustration en est fournie par la contribution de Robin Beaumont sur les milices chiites irakiennes, qui met l'accent sur l'importance de la qualification de la violence. La prise de Mossoul en 2014 par l'organisation qui deviendra l'État islamique a en effet poussé les plus hautes autorités religieuses du chiisme en Irak à appeler à la mobilisation armée. Ce geste, et la réappropriation politique qui le prolonge, ont conduit à une requalification de l'usage de la violence et des acteurs légitimes à la mobiliser. Ainsi, alors que des pratiques crapuleuses – et catégorisées comme telles – s'étaient développées dans le sillage de la milicianisation du champ politique irakien à partir de 2003, l'appel à la mobilisation armée lancé par l'ayatollah Sistani en 2014 contribue à la décriminalisation des acteurs miliciens par l'État fédéral irakien. Cette reconnaissance institutionnelle et symbolique constitue un vecteur de mobilisation supplémentaire auprès d'une « jeunesse déconsidérée, hostile à l'establishment politique » (R. Beaumont). À cette reconnaissance s'adosent des profits matériels, notamment en termes de financement public, mais aussi une intégration juridique et symbolique à l'État irakien. Les milices nationalistes se voient ainsi désignées dans la loi par le parfait oxymore de « formation militaire indépendante faisant partie des forces armées irakiennes ».

Or cette qualification crée des formes de différenciation entre les milices : certaines parviennent à capter des ressources et à se positionner comme des partenaires des forces officielles, tandis que d'autres restent cantonnées à des rôles de supplétifs militaires. En retour, la requalification de la violence milicienne participe également à une « mise en État » de ces organisations armées, notamment via la bureaucratisation de leur action au sein d'une « Agence de la mobilisation populaire ». Si cette mise en État répond en partie à une volonté d'« irakiser » les milices, dans un contexte d'influence iranienne sur la politique intérieure, elle s'accompagne d'une forte perméabilité de l'État aux miliciens, comme le soulignent les analyses de l'auteur sur le caractère « multisitué » de ces acteurs, à la fois à l'intérieur et en dehors de l'État.

Ces réflexions, qui rejoignent des propos communs à plusieurs chapitres, confirment l'importance, notamment pour les acteurs cherchant à intégrer l'État, des opérations de qualification de la violence. L'obtention d'une telle qualification, officielle ou non officielle, légitime ou illégitime, légale ou illégale, est souvent le fruit de conflits et de négociations pour l'imposition de définitions particulières. Ces luttes peuvent se produire au sein même des institutions publiques, entre différents secteurs des forces de sécurité ou à travers les tentatives d'immixtion d'autres institutions dans la gestion des violences. Ces conflits et leurs enjeux posent la question de l'espace pertinent de distribution de ces qualifications. L'État en demeure-t-il le cadre monopolistique ? Est-il au contraire concurrencé par d'autres champs (le champ religieux, ou celui des organisations internationales spécialisées dans le *peace and state building*) ? Que la reconnaissance vienne de l'État central ou d'un système interétatique, il est indispensable de la problématiser en montrant les conflits qu'elle produit. Par ailleurs, plus que les modalités de concurrence ou d'évincement de l'État, il importe d'observer concrètement l'articulation entre les différents espaces de qualification, et donc entre les divers régimes de justification.

Le cas étudié par Romain Le Cour Grandmaison, dans l'État mexicain du Michoacán, rejoint certaines de ces conclusions. Les groupes d'autodéfense du Michoacán fondent en effet leurs revendications et leur légitimité sur leur capacité à « faire le travail que l'État ne fait pas » contre la domination des cartels de drogue. Dans ce registre, leur dénonciation des institutions publiques locales vise à gagner la reconnaissance des habitants aussi bien qu'à convaincre le gouvernement fédéral de leur capacité à être un partenaire légitime sur le terrain de la lutte armée. Ce faisant, les Autodéfenses participent – au départ de leur mobilisation – de la construction de l'État fédéral en tant que garant d'un imaginaire de droit et de justice, que celui-ci s'approprie en légalisant certaines milices.

Mais l'intégration de groupes armés au cœur de l'État provoque des tensions multiples. Celles-ci peuvent naître du défaut de légitimité des acteurs qui aspirent à intégrer l'État, mais aussi de la façon dont une critique de celui-ci peut justement s'ancrer dans des milieux sociaux qui cherchent à endosser

ses fonctions. Ainsi, une partie des Autodéfenses endossent les signes extérieurs de la reconnaissance étatique (badges et uniformes), mais elles perdent dans le même temps l'appui local des habitants. D'une part parce que le processus de cooptation mis en œuvre par l'État fédéral est perçu comme une compromission à l'échelle locale et, d'autre part, parce que la promotion de certaines catégories d'acteurs – notamment des professionnels de la violence – rompt la promesse de l'intérêt général et réinstalle l'incertitude au cœur de la vie quotidienne. En ce sens, le processus de reconnaissance politique et de catégorisation des groupes armés par l'État central peut provoquer un brouillage des modes de régulation de la violence, ainsi que l'effondrement de la légitimité des acteurs capables de la mobiliser.

De même, dans le cas de la Côte d'Ivoire analysé par Noël Kouassi, le sud du pays a vu émerger dans les années 2000 une multiplicité de « comités de vigilance » qui mobilisent le thème de l'autochtonie au nom de la défense d'une certaine idée de l'ordre menacé. Ces groupes demeurent encadrés par les institutions néo-coutumières, notamment les chefferies villageoises, et entretiennent des rapports étroits avec les responsables locaux de l'État, reproduisant ainsi une gouvernamentalité rurale fermement ancrée dans l'histoire de la formation de l'État ivoirien²⁶. En même temps, par un regard micro-local, Noël Kouassi montre en quoi ces mobilisations sont également porteuses d'une critique de l'État : un État incapable de faire face à l'« invasion » des rebelles nordistes, prêt à laisser les populations sans protection devant l'ennemi. Les acteurs armés se réclament ici d'autres registres de légitimité, empruntant notamment la grammaire de la défense du « terroir », et mettant en scène des formes de micro-résistance à l'État central.

Mais les tensions suscitées par l'intégration des acteurs armés non statutaires dans le giron étatique se jouent aussi dans les imaginaires, comme l'illustre particulièrement le cas des milices chiites, qui mettent en tension différents registres de légitimité et interrogent l'idée d'un État national irakien. Ainsi l'appel à la

26. J.-P. Chauveau, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine*, 78, 2000, p. 94.

religion, s'il est omniprésent dans la mobilisation milicienne, s'articule aussi à des références au cadre stato-national.

Sur un tout autre plan, la réflexion sur l'intégration des acteurs armés dans l'État permet de revenir, de façon critique, sur la question des stratégies de captation. Pour une partie de la littérature, celles-ci constituent en effet l'un des principaux axes d'étude des relations entre groupes armés et États ; mais si elles ouvrent de nombreuses perspectives de recherche, elles font face à plusieurs écueils. Tout d'abord, il convient de ne pas présupposer la passivité des institutions étatiques face à des acteurs privés « prédateurs » : les travaux sur les liens entre les milieux criminels et le pouvoir politique montrent que ces relations gagnent à être conçues comme des « configurations²⁷ » d'acteurs interdépendants, souvent mutuellement profitables. Autrement dit, il faut y voir du « commensalisme » plutôt que du « parasitisme »²⁸. Ensuite, si les situations de violence peuvent affaiblir les capacités organisationnelles de certaines institutions et administrations, d'autres peuvent au contraire en sortir renforcées. C'est le cas par exemple des agences en charge de l'action humanitaire ou de la sécurité qui, dès lors qu'elles parviennent à se présenter face aux bailleurs étrangers comme les garantes d'une certaine stabilité, sont en mesure de capter des fonds de la coopération internationale.

Incarner l'État

L'idée de captation des espaces étatiques, voire de « capture » de l'État appelle un questionnement plus large sur les institutions dans la violence. Se contenter de les disqualifier parce qu'elles seraient inefficaces, partisans ou tout simplement hors jeu nie en effet les logiques propres à ces institutions et aux acteurs qui s'en réclament, alors que la violence n'est pas

27. J.-L. Briquet et G. Favarel-Garrigues (dir.), *Milieux criminels et pouvoir politique. Les ressorts illicites de l'État*, Paris, Karthala, 2008.

28. I. Sommier, *Les Mafias*, Paris, Montchrestien, 1998.

toujours synonyme de désinstitutionnalisation. Nous l'avons dit, des politiques publiques, des espaces institutionnels et de nouveaux instruments d'action publique peuvent être créés et justifiés comme des réponses à la violence. Celle-ci peut dès lors être traitée comme un « problème public », ce qui donne lieu à des interprétations concurrentes et à des luttes institutionnelles. Elle est aussi, plus prosaïquement, une donnée avec laquelle les acteurs, qu'ils soient ou non des professionnels étatiques, doivent composer dans leur vie quotidienne.

Les diverses formes d'encadrement de la violence, qu'elles relèvent d'institutions bureaucratiques ou de dynamiques plus locales de mise en ordre du social, ne sont pas forcément balayées par la fragmentation des usages de la violence. Elles peuvent s'en accommoder et en tirer des possibilités de développement. L'exemple le plus évident de ce cas est celui des institutions formellement chargées de la sanction des violences. La magistrature, dans le contexte colombien étudié par Jacobo Grajales, est la cible durant les années 1980 et 1990 de multiples attaques visant à la rendre inopérante. En dépit du discours de « faillite de la justice » alors en cours dans les milieux gouvernementaux colombiens comme dans ceux de la coopération internationale, l'institution judiciaire parvient à développer sa capacité à pénaliser les violences non pas malgré, mais en partie grâce à ce contexte sanglant. Elle déploie ainsi des moyens d'action policiers et jurisprudentiels, et devient une institution centrale de l'appareil étatique colombien, s'érigeant même en garante d'une certaine idée de l'État.

Des institutions non directement aux prises avec la violence peuvent également constituer des lieux d'étude privilégiés. Pierre France décrit, dans sa contribution, la volonté des gouverneurs de la banque centrale du Liban de se placer – avec plus ou moins de succès – dans un « hors-champ » de la guerre afin d'incarner une figure d'« État arbitre », faisant de l'institution un acteur tiers au conflit, qui se tient en dehors des affrontements. Alors que l'appareil d'État libanais est pris dans la lutte pour le contrôle des espaces institutionnels – notamment entre les acteurs politico-miliciens qui cherchent à s'emparer des espaces de décision –, la banque parvient, forte de l'utilité que revêt sa tierce position pour tous les acteurs, à se dégager

partiellement de ces logiques. Elle se révélera également un interlocuteur privilégié des gouvernements occidentaux, ainsi que du Fonds monétaire international (FMI), en tant que garante de la politique économique néolibérale du pays, pendant la guerre comme après celle-ci. Ce cas illustre les continuités qui peuvent exister entre les périodes de violence et de sortie des conflits.

Les institutions créées par des groupes armés, situées apparemment en marge de l'État, répondent paradoxalement à des caractéristiques similaires. En ce sens, le chapitre de Camille Popineau sur la Côte d'Ivoire aborde un cas « limite », ou « sentier » (*pathway case*²⁹), révélateur des mécanismes d'intégration des acteurs armés dans l'État. Alors que la tentative de coup d'État de 2002 aboutit à la partition du pays en deux zones, une situation de « ni guerre, ni paix » s'installe. Elle dure jusqu'aux combats qui, en 2011, mettent fin à la présidence de Laurent Gbagbo. Durant neuf années, la zone « centre-nord-ouest » contrôlée par les rebelles vit donc sous la domination de groupes qui ne cherchent pas à rompre avec l'État ivoirien mais à le « mimer », et d'une certaine façon à l'incarner.

Ces groupes construisent et imaginent leur État dans le cadre de la partition : l'action des « Forces nouvelles » (FN), nom adopté par les rebelles nordistes, peut être comprise comme une réponse aux tentatives de disqualification dont ils font l'objet de la part de l'État central ivoirien. Les rebelles fondent leur aspiration à être reconnus comme un « alter-État » dans une grammaire du développement international et de la « bonne gouvernance ». Ils visent à faire de leur gestion du nord du pays une vitrine de leur capacité à gérer l'ensemble du territoire national. Cette volonté doit être lue dans le contexte des négociations de paix, soutenues notamment par la France, et qui aboutissent à l'intégration d'une partie des leaders de la rébellion au gouvernement formé sous l'autorité de Laurent Gbagbo en 2007.

Mais l'action qui consiste à « mimer l'État » ne se réduit ni aux pratiques de bonne gouvernance, ni à une mise en scène

29. J. Gerring, « Is there a (viable) crucial-case method ? », *Comparative Political Studies*, 40 (3), 2007, pp. 231-253.

destinée uniquement à gagner la reconnaissance de la communauté internationale. Elle s'appuie également sur des pratiques acquises par les dirigeants de la rébellion durant leurs carrières en Côte d'Ivoire, et qui sont utiles à l'intérieur même du pays. Ainsi, les capitaux sociaux engrangés durant les années 1990 et 2000 par les leaders rebelles au sein de réseaux syndicaux nationaux n'ont jamais été remis en cause par la guerre. Au contraire, la rébellion s'est inscrite dans leur préservation, sans jamais chercher à les transformer ou à les discréditer, notamment face aux habitants des territoires qu'elle contrôle.

De ces trois exemples se dégage un mouvement. Dans les situations de fragmentation des usages de la violence, certaines institutions revendiquent un « hors-champ » consubstantiel à l'enjeu de l'exigence de « faire l'État » et de l'incarner. C'est ainsi qu'une institution aussi marginalisée que la magistrature colombienne parvient progressivement à constituer un imaginaire d'État de droit ; ou que la Banque du Liban (BDL) qui, avant la guerre, tirait sa légitimité de son effacement public et de sa proximité avec le secteur privé en vient à représenter un pilier d'État. En ce sens, le cas limite ivoirien est significatif : bien que les modes de gouvernement de la zone nord soient mis en place par des groupes armés, de grands efforts sont déployés pour les faire apparaître comme des instances bureaucratiques à part entière, délivrées de l'emprise de la guerre. Ce cas d'étude est celui où la revendication d'un hors-champ se révèle plus problématique. Il nous invite à nous interroger sur les mécanismes de construction, de consolidation et de maintien de cet hors-champ. Dans le cas colombien, le discours juridique, en transformant les violences en catégories judiciaires, fait exister un espace de jugement qui cherche à se dégager des logiques du conflit armé ; un espace dans lequel un meurtre est un meurtre, qu'il soit commis par un rebelle guérillero ou par un paramilitaire.

De façon comparable, dans la guerre civile libanaise, la stabilité de la monnaie nationale, l'association de la banque à l'unité du pays, ou encore sa capacité à fournir du numéraire, incitent les milices à maintenir la BDL dans un relatif hors-champ. Celle-ci se trouve ainsi, comme l'écrit Pierre France, « au cœur d'un effet de configuration, et de construction d'un

accord tacite entre milices, État, banques et acteurs internationaux, derrière lequel pointent les contours des limites du conflit ». En Côte d'Ivoire, si la revendication d'un hors-champ peut paraître paradoxale, l'appel aux principes de la bonne gouvernance, aux savoir-faire managériaux plutôt que guerriers et à la légitimité gestionnaire plutôt que violente tente de positionner les institutions de la rébellion dans la même posture. À une échelle plus microsociologique, le fonctionnement des services publics « ordinaires³⁰ » dans la zone rebelle – tel que l'éducation – montre également comment les femmes et les hommes qui participent au quotidien à la gestion de la chose publique cherchent à tenir la violence à distance. Dans ces trois cas, enfin, la capacité de certaines institutions à se placer dans ce hors-champ témoigne d'une dynamique déjà décrite : celle qui voit le déploiement des armes s'accompagner de l'imposition de règles et de limites au jeu politique violent.

Une interrogation traverse dès lors l'ensemble de nos études : la manière dont les individus perçoivent l'État et l'autorité est consubstantielle à la formation de l'un et de l'autre ; or leurs représentations comme leurs activités critiques puisent autant dans le registre de l'expérience quotidienne que dans celui d'un *devoir-être* lointain. En effet, alors que l'expérience quotidienne de l'ordre politique renvoie plutôt à un marché des allégeances³¹, à la personnalisation du pouvoir et à la confusion entre la règle et la puissance³², les acteurs concourent à promouvoir un idéal d'État détaché des individus ou des institutions qui l'incarnent. Cela peut passer par le recours à des rituels d'État : les symboles et les uniformes, les documents administratifs ou les barrages sur les routes. Ceux-ci ne sont pas accessoires ou annexes à la construction de l'autorité. Au contraire, ils sont au cœur de la performativité des pratiques associées – parfois – à l'exercice de la violence ou à son contrôle.

30. F. Buton, A. Loez, N. Mariot et P. Oliveira (dir.), « L'ordinaire de la guerre », *Agone*, 53, 2014.

31. A. de Waal, *The Real Politics of the Horn of Africa : Money, War and the Business of Power*, Cambridge, UK, Malden, MA, Polity Press, 2015.

32. Comme l'évoque l'analyse du « décret sans numéro » par Marielle Debos, *Living by the Gun in Chad*, *op. cit.*

Surtout, ils produisent des effets et des contraintes à la fois sur les acteurs privés et sur les institutions publiques³³.

Ainsi, la mise en scène de l'autorité, qu'il s'agisse de l'institutionnalisation des groupes d'autodéfense mexicains analysés par Romain Le Cour Grandmaison, des procès colombiens étudiés par Jacobo Grajales ou de l'État de papier des rebelles ivoiriens décrit par Camille Popineau, est constituée d'autant de spectacles. À travers ceux-ci, la construction de l'État se fonde sur des normes qui visent à s'opposer à la fragmentation totale des usages et des règles de la violence.

33. T. B. Hansen et F. Stepputat (eds), *States of Imagination...*, *op. cit.*, p. 37.